

Paris, le 4 juillet 2012

CONTRIBUTION DE L'AMF SUR LES TERRITOIRES RURAUX

A l'issue des Rencontres de l'AMF « Demain, quel monde rural ? », l'Association des maires de France tient à réaffirmer que les territoires ruraux doivent être les acteurs d'une société en mutation.

Le monde rural possède pour cela de nombreux atouts : 85% de l'espace national, un tissu d'emplois industriels et artisanaux bien représentés, un dynamisme démographique dans de nombreux territoires, la première agriculture européenne, un patrimoine exceptionnel...

Pour maintenir et développer l'attractivité, la vitalité et la cohésion de ces territoires, une approche transversale est nécessaire, en vue de concilier qualité du cadre de vie et urbanisation, service de proximité et intégration dans un territoire de projet plus vaste.

Les territoires ruraux, acteurs à part entière de la gouvernance locale

Au niveau local, si le renforcement des grandes agglomérations joue un rôle moteur dans le développement des territoires environnants, la gouvernance infrarégionale ne saurait se limiter à un dialogue entre la région et les agglomérations. Les communes rurales doivent être pleinement associées aux politiques transversales qui les concernent afin de développer des synergies entre l'ensemble des territoires, en s'appuyant sur les intercommunalités et en évacuant la stérile opposition urbain / rural.

L'intercommunalité est un atout pour les territoires ruraux et a permis aux communes de travailler ensemble pour construire et mettre en œuvre avec plus d'efficacité les politiques locales, dans un esprit de confiance. Elle ne saurait devenir un échelon supplémentaire d'administration.

Au niveau national, l'AMF demande que tous les territoires ruraux bénéficient d'une considération égale, non pour des raisons de simple symétrie mais parce que le territoire français doit être abordé dans sa diversité. Ainsi, le monde rural doit faire l'objet d'une véritable approche interministérielle, sous l'autorité directe du Premier ministre.

En matière de normes, la loi doit continuer de déterminer les principes fondamentaux, les décrets devant fixer les règles. Il faut par ailleurs privilégier les recommandations de bonnes pratiques, en lieu et place des règles obligatoires et nationales, afin de conférer davantage de souplesse et de faculté d'adaptation aux communes rurales dont on mésestime la grande capacité d'innovation.

... /

Les territoires ruraux, espaces productifs et innovants

L'AMF souligne la diversité des activités économiques et la capacité d'innovation présente dans les territoires. C'est dans ceux-ci que l'économie peut le plus se développer : la production y trouve de l'espace, l'artisanat une identité et un savoir-faire, sans oublier l'agriculture, l'économie résidentielle ou le tourisme. Les territoires ruraux sont également des lieux d'innovation pour la production de l'énergie, notamment renouvelable.

Nombre de communes rurales ont déjà montré leur capacité à innover pour construire, avec l'ensemble des acteurs publics et privés, un véritable projet partagé. Cette dynamique vertueuse doit être encouragée et facilitée par une coopération renforcée avec les autres niveaux de collectivités locales, mais aussi l'Etat et l'Europe.

Les territoires ruraux, lieux d'intégration et de cohésion des populations

L'AMF considère que l'école en milieu rural doit faire l'objet d'une attention toute particulière et que sa spécificité doit être mieux reconnue. Il est essentiel de trouver une articulation entre le nécessaire maintien de l'école de proximité en milieu rural et la recherche, à l'échelle d'un territoire donné, des meilleures conditions de scolarisation pour la réussite des enfants.

L'accès aux soins est une préoccupation majeure pour les populations des territoires ruraux. La présence de professionnels de santé doit y être assurée dans la proximité, par l'incitation quand celle-ci fonctionne mais également par des mesures plus contraignantes. L'élaboration de projets territoriaux de santé mérite d'être davantage soutenue par les ARS qui ont un rôle essentiel à jouer dans le maillage territorial en soins de premier recours et dans le maintien des structures hospitalières de proximité.

De nombreuses personnes âgées vivent en milieu rural et souhaitent être maintenues à domicile, malgré une dépendance parfois importante. Les maires des communes rurales s'y emploient en développant, en lien avec le secteur associatif, de nombreuses actions d'aide à la personne et d'aménagement d'espaces sécurisés, en faisant appel à la domotique. Le financement de l'aide à domicile est un sujet de préoccupation, les maires redoutant qu'une réduction des allocations versées aux personnes dépendantes par les caisses de retraite et au travers du calcul de l'APA conduise les communes à devoir accroître leurs aides.

En matière de logements, l'AMF considère que la politique de l'habitat doit être résolument orientée vers la réhabilitation, notamment en centre bourg. Par ailleurs, l'AMF considère qu'il faut encourager la mobilité résidentielle et l'accueil des populations en favorisant la production de logements sociaux. Ces politiques doivent limiter au maximum la consommation du foncier agricole.

Enfin, l'AMF appelle à repenser la question de la mobilité en zone rurale tout en préservant et en valorisant les réseaux existants. Le « droit à la mobilité pour tous » implique d'entrer dans des logiques de complémentarité entre les différentes autorités organisatrices des transports et nécessite un « chef de file » sur l'organisation des déplacements en région.

... /

Les territoires ruraux, à la recherche de services publics de proximité et de qualité pour les populations

Tous les dispositifs mis en œuvre jusqu'à présent pour offrir des services publics de proximité et de qualité pour les populations ont montré leurs limites, compte tenu des logiques propres à chacune des parties prenantes et d'une absence de coordination des acteurs. L'AMF demande une refondation complète de la réflexion sur les services de proximité. Celle-ci doit prendre en compte les besoins réels des populations, développer des organisations innovantes et définir clairement les responsabilités.

Les territoires ruraux, dans l'attente de moyens à la hauteur des enjeux

Terres de lien social et d'insertion par excellence, les territoires ruraux bénéficient d'une disponibilité et d'une diversité d'espaces importantes. Ces atouts locaux participent de la compétitivité nationale. Ils doivent donc être confortés, notamment par le déploiement rapide des infrastructures de communication.

Or aujourd'hui les territoires ruraux sont doublement pénalisés par l'absence de couverture et le manque de rentabilité pour les opérateurs. L'accès à l'internet haut débit et très haut débit, fixe et mobile, et à la TNT doit pourtant être garanti sur l'ensemble du territoire. La solidarité nationale doit s'exercer dans ce domaine fondamental, comme ce fut le cas pour les grands réseaux structurants des siècles derniers. Aucun territoire ne peut rester en dehors de cette évolution.

Par ailleurs, l'AMF demande à ce que les concours financiers spécifiques de l'Etat et la fiscalité soient améliorés afin que la solidarité nationale prenne en charge les efforts des communes rurales qui relèvent de l'intérêt général. Ainsi, les coûts de préservation des espaces, de la biodiversité, de la protection des milieux naturels ne doivent pas reposer uniquement sur les communes concernées, majoritairement rurales.

La rénovation thermique du patrimoine bâti des communes rurales doit pouvoir bénéficier d'une assistance et d'une ingénierie technique et financière adaptées.

Enfin, l'AMF souhaite que le 2ème pilier de la PAC soit consolidé dans ses orientations actuelles, en particulier les objectifs de cohésion territoriale. Cependant, et d'une manière plus générale, une évaluation systématique des impacts territoriaux des politiques européennes est demandée, avant toute prise de décision.

Conclusion

Avec cette déclaration, l'AMF, forte de ses 36 000 adhérents, communes et EPCI de toutes tailles dont 31 576 communes de moins de 2000 habitants, tient à réaffirmer les principes forts auxquels elle est attachée :

- égalité de traitement entre tous les territoires, de manière à ce qu'ils puissent être des acteurs à part entière d'une société en mutation,
- maintien d'un maillage territorial dense de services à la population,
- mise en œuvre de la solidarité nationale en matière d'accès au haut et très haut débit.